

## SIMULATION DE LA REDEVANCE JA V BT Activité

### ELEMENTS DE CALCUL

#### REDEVANCE

Année d'établissement de la simulation	12/04/2022
Indice de base de la simulation	1821
Périodicité de redevance	annuelle

<b>TOTAL REDEVANCE ANNUELLE DE BASE EN €</b>	1 045,56 €
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	0,00 €
<b>MONTANT PAR PERIODE DE FACTURATION EN €</b>	1 045,56 €

#### ELEMENTS DE LIQUIDATION

##### Stationnement d'embarcation

##### Décomposition du montant de la somme annuelle de base du "Stationnement d'Embarcation"

Valeur locative de référence en €/m <sup>2</sup> /mois :	VLR	1,03
Coefficient relatif au contexte urbain (Périurbain) :	C1	0,70
Coefficient relatif au type d'embarcation (Établissements abritant d'autres activités) :	C2	2,00
<b>Valeur locative unitaire au m<sup>2</sup> :</b>	<b>VLU = VLR * C1 * C2</b>	<b>1,44</b>
Surface 1er niveau en m <sup>2</sup> (hors tout du bateau) :	S1	30,09
<b>Surface totale facturable en m<sup>2</sup> :</b>	<b>ST = S1</b>	<b>30,09</b>
<b>Valeur locative en €/mois :</b>	<b>R1 = VLU * ST</b>	<b>43,33</b>
Tarif R1 mensuel en € :	R1	43,33
<b>Tarif R1 annuel en € :</b>	<b>R1 = R1 * 12</b>	<b>519,96</b>
Tarif R2 forfaitaire mensuel en € :	R2	30,00
<b>Tarif R2 forfaitaire annuel en € :</b>	<b>R2 = R2 * 12</b>	<b>360,00</b>
<b>Tarif annuel de base :</b>	<b>T = R1 + R2</b>	<b>879,96</b>
Occupation réelle en mois :	O	12
<b>Tarif selon occupation réelle en € :</b>	<b>T = T * O / 12</b>	<b>879,96</b>
<b>Montant de la somme due (S due) en €/an :</b>	<b>R = T</b>	<b>879,96</b>

R1 : Tarif lié au plan d'eau

R2 : Tarif de mise à disposition d'équipements

### **R1 : Tarif lié au plan d'eau**

Valeur locative de référence \* coefficient relatif au Contexte Urbain \* coefficient relatif au Type d'Embarcation \* Surface

<b>Valeur locative de référence (VLR)</b>	Définie en fonction des zones.
<b>Coefficient relatif au Contexte Urbain</b>	Varie de 0,7 à 1,5 suivant les secteurs. Cf. fiche 8 de la décision tarifaire.
<b>Coefficient relatif au Type d'Embarcation</b> (Usage du bateau)	Varie de 1 à 6 suivant les secteurs. Cf. fiche 8 de la décision tarifaire.
<b>Surface</b>	Surface du 1er niveau (surface hors tout du bateau) + surface du 2ème niveau pour la partie excédant le quart de la surface hors tout + surface des autres niveaux.
<b>Abattements</b>	- "Stationnement à couple" : les bateaux stationnés à couple bénéficient d'un abattement de 10 % sur R1. - "Equipements" : en Ile-de-France, déduction de 5, 10, 15, 20, ou 25 % sur R1. Si R2 existe, l'abattement est limité à R2.

### **R2 : Tarif de mise à disposition d'équipements**

Montant forfaitaire. Cf. fiche 8 de la décision tarifaire.

#### **Terrasse ou terrain nu à usage commercial**

Valeur locative de référence (Vlr) en €/m <sup>2</sup> /mois	4,36
Coefficient relatif au contexte urbain (Ccu)	0,70
Coefficient spécifique relatif au type de terrasse (Cspé)	0,15
Valeur locative unitaire (Vlu) en €/m <sup>2</sup> /mois	0,46
Superficie (Sp) destinée à l'activité en m <sup>2</sup>	30,00
Occupation réelle (OR) en mois	12 mois
<b>Montant de la somme due (S due) en €</b>	<b>165,60</b>

$$S \text{ due} = Vlr \times Ccu \times Cspé \times Sp \times OR = Vlu \text{ (arrondie à deux décimales)} \times Sp \times OR$$